



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET INDIVIDUELLES

ISSN 0757-7388

ANNÉE 2010 N° 51

25 OCTOBRE 2010

La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être effectuée à la Préfecture du Calvados à Caen, dans les Sous-Préfectures de Bayeux, Lisieux et Vire et sur le Site Internet de la Préfecture <http://www.calvados.pref.gouv.fr>

● SOMMAIRE ●

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET INDIVIDUELLES.....	3
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS.....	3
SG - PÔLE D'APPUI AUX SERVICES.....	3
Arrêté du 22 octobre 2010 fixant la composition du comité technique paritaire de la direction départementale des territoires et de la mer du calvados.....	3



Les textes cités peuvent être communiqués dans leur version intégrale sous le timbre des services concernés

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET INDIVIDUELLES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

SG - PÔLE D'APPUI AUX SERVICES

Arrêté du 22 octobre 2010 fixant la composition du comité technique paritaire de la direction départementale des territoires et de la mer du calvados

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 VU le décret n°82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
 VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
 VU l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2010 portant création du comité technique paritaire de la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont habilités à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique paritaire susvisé, les organisations syndicales suivantes :

	Titulaires	Suppléants
FORCE OUVRIERE	4	4
CGT	4	4
UNSA	1	1
Union Syndicale Solidaires FP	1	1

ARTICLE 2 : Les organisations syndicales ci-dessus énumérées doivent désigner leurs représentants titulaires et suppléants avant le 10 novembre 2010.

Fait à Caen, le 22 octobre 2010 La directrice SIGNE Caroline GUILLAUME

